Le Conseil national de l'information géolocalisée (CNIG) a pour mission d'éclairer le Gouvernement dans le domaine de l'information géographique.

Il prend en compte les besoins exprimés par les différentes parties prenantes : les institutions, les communautés d'utilisateurs et les producteurs de données

Le CNIG comprend différentes Commissions : je citerai la commission Besoins et usages ; celles sur les Règles et la qualité des données géographiques ; la commission traitant des Modèles économiques de l'information géographique ; la Commission Toponymie pour les noms de lieux ; la Commission Géopositionnement et... il y a la Commission des Standards.

Celle-ci valide des standards de données élaborés au sein de différents groupes de travail dans des thématiques aussi variées que la description des réseaux, la topographie, la mer et le littoral, les paysages, l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, les friches urbaines, les bâtiments, etc.

Ces différents standards sont règlementaires lorsqu'ils sont visés par la Loi. Ce qui est le cas des standards d'urbanisme.

Ceux-ci sont élaborés au sein du groupe de travail "Dématérialisation des documents d'urbanisme", communément dénommé "GT CNIG DDU". Ce groupe de travail fonctionne depuis 2010 avec des participants issus de collectivités territoriales, agences d'urbanisme, bureaux d'études, services de l'Etat, et bien sûr l'équipe projet du Géoportail de l'urbanisme.

Le GT CNIG DDU a élaboré : le standard PLU et Carte communale, le standard PSMV, le standard SUP, Le standard SCOT, avec les consignes de saisies de métadonnées associées.

Ce groupe de travail fonctionne lui-même en sous-groupes en fonction de l'actualité thématique.

Le premier sous-groupe assure une veille sur les évolutions du code de l'urbanisme. Nous avons aussi un sous-groupe qui travaille sur les questions

de symbolisation des PLU, et un autre sur la structuration informatique du règlement d'urbanisme.

Alors que contiennent les standards de dématérialisation?

Prenons le standard PLU en exemple, il s'agit d'un document de 70 pages, assez denses, qui comporte :

- des éléments essentiels de connaissance du contexte règlementaire ;
- quelques rappels sur le contenu d'un PLU pour établir ensuite le lien entre les aspects métier et les aspects géomatiques ;
- le catalogue des objets à numériser : c'est le cœur du standard car il permet de définir exactement ce que l'on numérise et comment, avec quels attributs et quelles obligations ;
- parmi celles-ci : l'utilisation de la codification "CNIG" correspondant aux différents articles du code de l'urbanisme ;
- le standard PLU comprend également des recommandations sur la numérisation, sur la qualité et la forme des données attendues permettant d'assurer qu'elles seront bien conformes aux attentes du Géoportail de l'urbanisme.
- on trouve également un modèle de cahier des charges utilisable par un maître d'ouvrage ;
- des consignes de saisie des métadonnées
- et des recommandations pour la symbolisation des documents d'urbanisme.

Comme vous l'avez compris, les standards d'urbanisme évoluent au gré des évolutions règlementaires et des besoins des utilisateurs.

La version en cours du standard PLU et carte communale date de mai 2021 mais une nouvelle version est prévue pour la fin de l'année 2022.

Tous les standards d'urbanisme sont publiés sur le site du CNIG avec toutes les ressources associées, et ils sont bien sûr supportés par le Géoportail de l'urbanisme.